

# OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

Paris, le 20 septembre 2023

## Échanges artistiques avec le Sahel : gare à l'amalgame

Si le courrier du 12 septembre dernier, du ministère de la Culture relayant les instructions du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, a suscité un tollé et une incompréhension parmi les acteurs culturels, les nouvelles instructions ne permettent pas encore de dessiner une réponse collective à la hauteur de la gravité de la situation.

Face à l'arrivée soudaine de régimes militaires au pouvoir, les pays démocratiques, parmi lesquels la France, doivent souvent réajuster les relations qui les unissent à ces nations.

On connaît par ailleurs l'importance de la diplomatie culturelle pour la France, et notamment les liens construits avec de nombreux pays du continent africain.

Dans ce contexte, la décision prise par le Quai d'Orsay et appliquée par le ministère de la Culture soulève trois questions :

- Pourquoi un si grand écart de traitement entre les artistes issus de ces trois pays et les artistes russes, dont seuls ceux qui avaient explicitement soutenu l'agression contre l'Ukraine ont été pénalisés ?
- Dans quelle mesure l'arrêt ou la suspension des programmations culturelles maliennes, nigériennes et burkinabées en France vient-elle affaiblir la légitimité des régimes parvenus au pouvoir récemment ?
- Dans quelle mesure la suspension des seuls échanges culturels est-elle la réponse appropriée face à la détérioration des relations entre la France et ces pays ?

Malgré les précisions apportées par le ministère, nous demandons en conséquence l'ouverture d'une discussion avec l'ensemble des acteurs culturels en France pour définir collectivement un cadre de coopération artistique apaisé, excluant toute instrumentalisation politique et pour trouver des réponses opérationnelles aux situations actuellement bloquées permettant de maintenir les liens puissants qui rapprochent les artistes et les populations.

**Liste des membres de l'Observatoire de la liberté de création signataires :**  
Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (Acid) ; Association des cinéastes documentaristes (Addoc) ; Section française de l'Association internationale des critiques d'art (Aica France) ; Fédération des lieux de musiques actuelles (Fedelima) ; Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle (FNSAC-CGT) ; Les Forces musicales ; LDH (Ligue des droits de l'Homme) ; Ligue de



l'enseignement ; Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique (Profedim) ; Scénaristes de cinéma associés (SCA) ; Syndicat français des artistes interprètes (SFA-CGT) ; Syndicat national des artistes plasticiens (Snap-CGT) ; Société des réalisateurs de films (SRF) ; Syndicat national des scènes publiques (SNSP) ; Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac).

**Contact** : service presse de la LDH : [presse@ldh-france.org](mailto:presse@ldh-france.org) / 01 56 55 51 15